

# Résolution

Congrès du 13 novembre 2021 à Neuchâtel



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Pour une transition écologique et sociale

La publication du sixième rapport du GIEC sonne une fois de plus l'alerte. Sécheresses, canicules, tempêtes, incendies : les effets du changement climatique se font déjà sentir. Il est urgent de réduire drastiquement et rapidement nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Notre dépendance aux énergies fossiles est telle qu'une substitution totale par de l'énergie décarbonée est inenvisageable dans le délai imparti pour réduire nos émissions de GES. Nous devons donc faire face à une réduction de notre consommation globale d'énergie et transformer profondément notre économie, notre gouvernance et nos modes de vie. Nous devons évoluer vers davantage de sobriété.

En raison de l'ampleur de ces nécessaires transformations, le potentiel déstabilisateur de la décarbonisation est immense. La sortie des énergies fossiles s'accompagnera d'un grand tournant économique qui risque de fragiliser de nombreuses personnes, et en particulier celles et ceux qui sont déjà aujourd'hui les plus précaires. Il sera donc plus important que jamais de conjuguer respect des limites planétaires et bien-être humain. La lutte contre le changement climatique est ainsi indissociable des enjeux de biodiversité et d'épuisement des ressources, mais aussi des importantes inégalités entre territoires et populations. La solidarité entre toutes et tous doit être le maître mot.

Pour parvenir à cette transition écologique et sociale, des moyens humains et financiers doivent être réorientés et les pouvoirs publics renforcés. Nous devons anticiper la diversité des risques de cette transition et promouvoir la résilience des sociétés, soit leur capacité à absorber les perturbations en se réorganisant ou en modifiant leur structure, tout en conservant leurs fonctions essentielles, leur cohésion et leur capacité de gouvernance.

Pour réussir, la transition doit concerner tous les domaines et mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet sociétal apte à rassembler. La mobilisation des acteurs et des initiatives autour d'une vision commune est nécessaire pour tenir, dans la durée, le cap de la transition écologique. Pour fédérer, les politiques de transition écologique doivent ainsi viser à agir sur les inégalités et sur la redistribution des richesses : une augmentation des disparités serait fatale car elle risquerait de mener à une multiplication des oppositions à cette nécessaire transition. La résilience des sociétés repose sur leurs qualités en matière de coopération et de solidarité, et non sur celles de la compétition.

Dans ces conditions, la nécessité d'un virage fondamental de notre modèle de société s'impose. Conscient de l'urgence climatique et que ces transformations doivent prendre place dans un cadre global, le PSN désire utiliser la marge de manœuvre existant au niveau cantonal pour agir durant cette législature 2021-2025 sur les dimensions suivantes :

1. Élaborer un revenu de transition écologique cantonal (RTE) pour soutenir les ménages de condition modeste et toutes celles et ceux qui pourraient souffrir des conséquences de la transition notamment par des pertes d'emploi ou de revenus ;
2. Constituer un fonds de transition pour financer et accompagner les personnes morales dans leurs projets de transition ;
3. Maintenir les emplois locaux en mettant en place une stratégie de reconversion industrielle, en facilitant les reconversions professionnelles et en adaptant les filières de formation aux nouveaux paradigmes de production et de consommation ;
4. Offrir un système de transports publics gratuits pour les jeunes et les seniors, et rendre les centres des villes et des villages piétons pour favoriser la réduction du trafic et soutenir le commerce local ;
5. Déployer un soutien et des investissements étatiques massifs dans l'assainissement des bâtiments publics et privés et dans la création d'infrastructures de production d'énergie renouvelable ;
6. Développer la citoyenneté et permettre à chacun·e de participer concrètement au changement de paradigme du contrat socio-environnemental qui a prévalu depuis la révolution industrielle, notamment par des assemblées citoyennes ;
7. Prendre des mesures fortes en faveur de la conservation de la biodiversité ;
8. Adapter les aménagements urbains aux évolutions climatiques, en prévoyant par exemple le développement d'îlots de fraîcheur et d'infrastructures aptes à résister aux événements météorologiques extrêmes ;
9. Densifier les surfaces bâties existantes et éviter la construction de bâtiments industriels inutilement étalés ;
10. Mettre en place une fiscalité écologique audacieuse, innovante et socialement juste dont les revenus seront mis à profit pour financer les autres mesures de la transition ;
11. Exiger que le canton prenne en compte l'urgence climatique de sorte que les processus liés aux actions cantonales permettant de diminuer les émissions des gaz à effet de serre soient prioritaires ;

- 12.** Faire, dans la cadre du PSN, le bilan des résultats de cette résolution à la fin de la législature ;
- 13.** Exiger que tous les investissements décidés par les autorités cantonales et communales soient compatibles avec les trois piliers du développement durable.